



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Le métier de délégué à la protection des données (DPO)

Synthèse de l'enquête réalisée en ligne  
par l'Afpa pour le compte du  
ministère du Travail, de l'Emploi  
et de l'Insertion en mars-avril 2020



Rédaction : MADEC  
Secrétariat de rédaction : Muriel Robillard  
Conception et mise en page : Nabil NEGHAL  
Photos : Unsplash

ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, 2020



Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) a mobilisé l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (Afp), dans le cadre de sa mission de service public, pour mettre en œuvre le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ce cadre, l'Afp a réalisé une enquête en ligne en mars-avril 2020, auprès de 1 660 délégués à la protection des données, avec pour objectif de mieux comprendre les conditions d'exercice, les formes d'emploi ou d'activité, les parcours ou compétences détenues ou attendues pour l'exercice du métier de délégué à la protection des données.

Ce document présente une synthèse des résultats obtenus en 2020 et souligne les évolutions du métier, par rapport aux caractéristiques enregistrées lors d'une même enquête réalisée en 2019.

Ce projet a reçu le soutien de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), régulateur des données personnelles, et de l'Association française des correspondants à la protection des données (AFCDP).

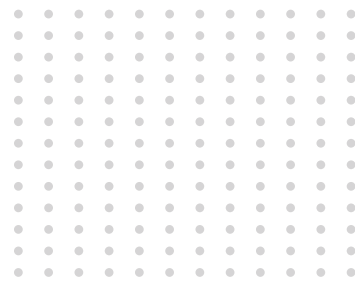
Enquête réalisée auprès de 1 660 DPO désignés auprès de la CNIL, dont :

- 1 192 DPO internes\*
- 224 DPO internes mutualisés\*\*
- 244 DPO externes\*\*\*

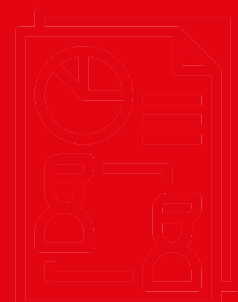
\* DPO exerçant leur fonction dans une entreprise ou une administration

\*\* DPO exerçant leur fonction en temps partagé dans plusieurs entreprises ou des administrations

\*\*\* DPO exerçant leur fonction dans des environnements extérieurs à l'établissement ou à la structure sous la forme de prestation de service



# Profil et positionnement des délégués à la protection des données personnelles (DPO)

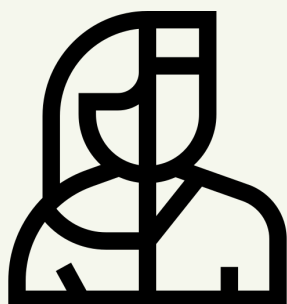


## Des profils de DPO qui se diversifient

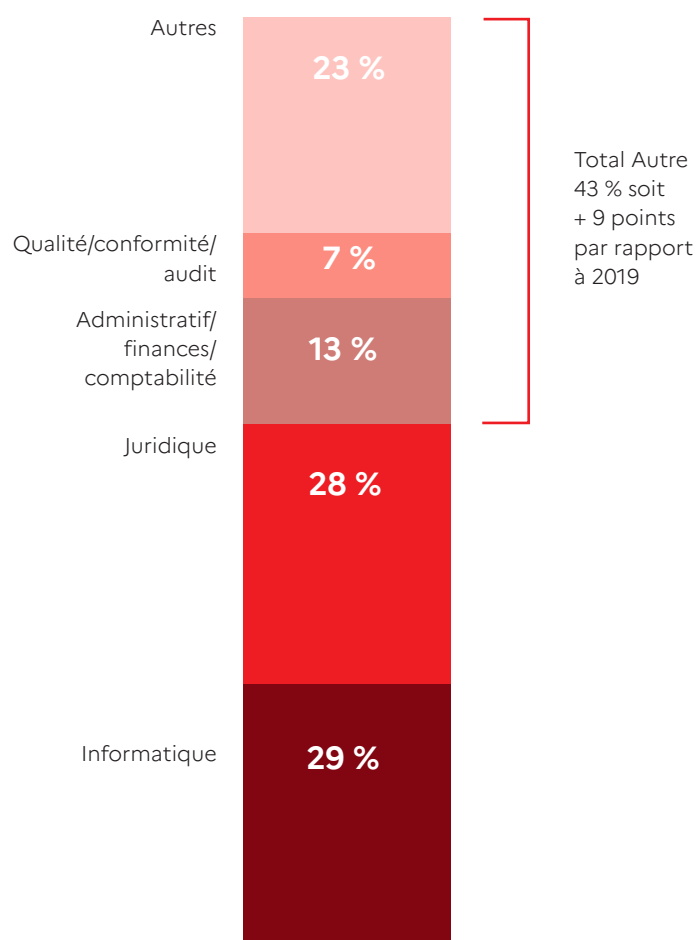
Si les domaines juridiques et informatiques restent prépondérants, les champs d'expertise professionnelle d'origine se diversifient.

Les profils issus des domaines de l'administratif, la finance, la comptabilité et la qualité/conformité/audit, se développent.

**49 %**      **51 %**



femmes hommes

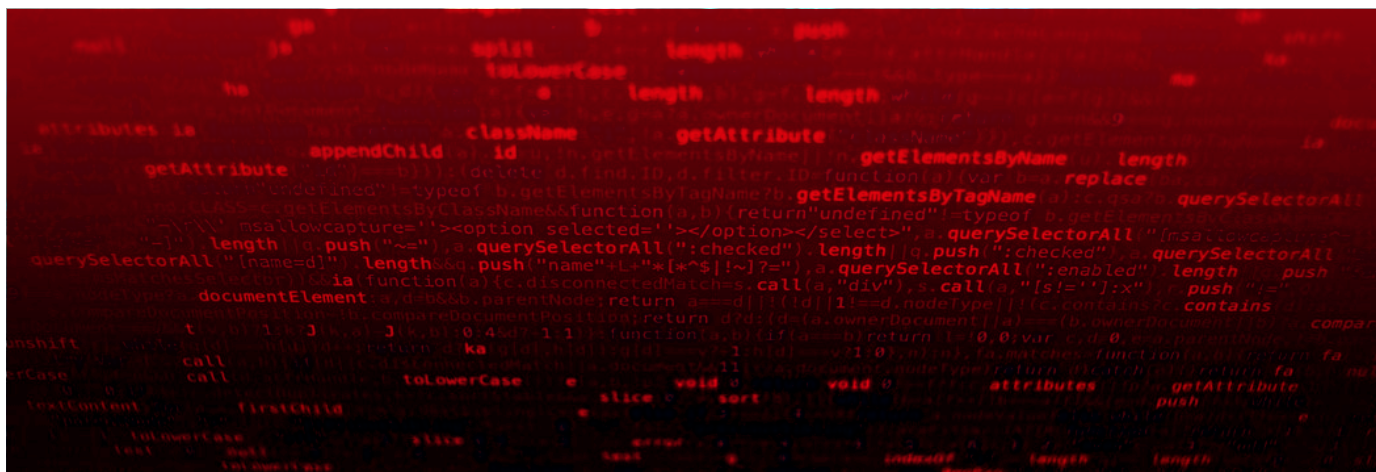


## En 2020, le DPO est mieux identifié et positionné dans sa structure

- Plus de la moitié des DPO sont rattachés au Service/Direction Générale /Secrétariat Général soit + 4,4 points par rapport à 2019
- Plus de 60 % sont rattachés directement au responsable de traitement (+8 points par rapport à 2019)
- Mais 63 % n'ont pas de budget

## Condition de travail et d'emploi (DPO Interne et interne mutualisé)

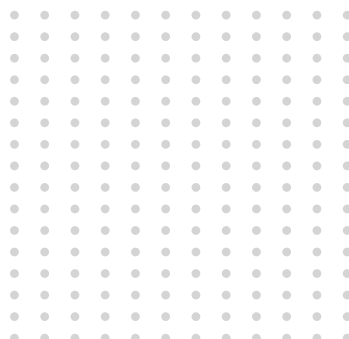
- 88 % des DPO sont en CDI ou titulaires de la fonction publique
- Près de 75 % occupent leur fonction de DPO à temps partiel
- 53 % des DPO se concentrent sur 3 régions : Île-de-France (32 %), Auvergne-Rhône-Alpes (13 %), Nouvelle-Aquitaine (7 %)
- Si 31 % travaillent dans des structures de 1 000 salariés et plus, 10 % exercent leur fonction dans des structures de moins de 10 salariés.
- Plus de 56 % des DPO perçoivent une rémunération annuelle brute comprise entre moins de 25 000 € et 44 999 €



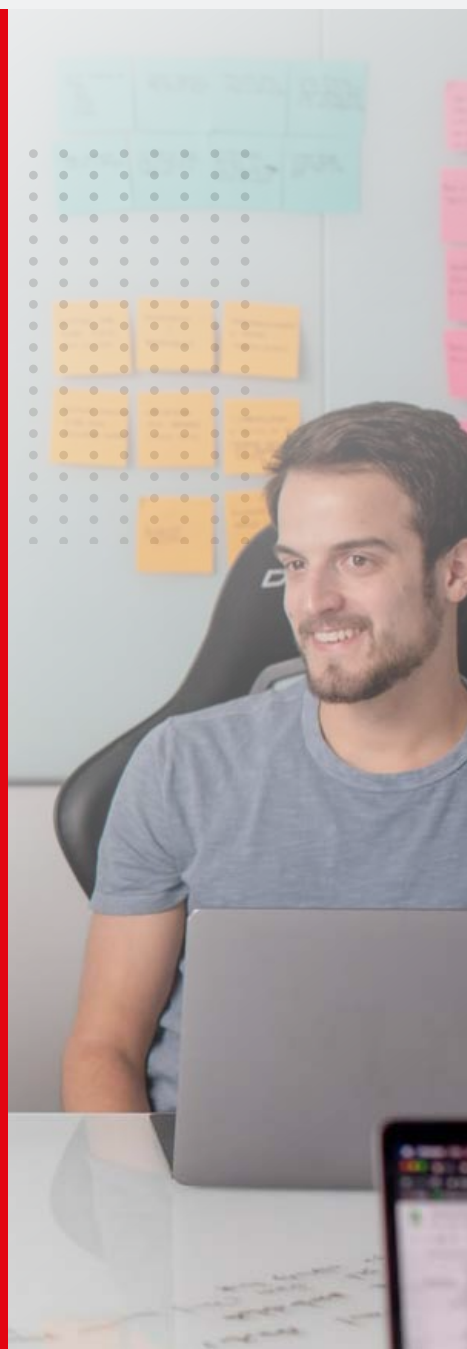
## Particularités des DPO Externes



- Environ **2/3 d'hommes** (64 %)
- **18 %** ont plus de 10 ans d'expérience, soit 10 points de plus que l'ensemble des DPO
- **36 %** travaillent comme indépendants établis
- **82 %** travaillent avec des entreprises privées
- **83 %** exercent leur fonction pour des clients localisés en France
- **47 %** des DPO externes sont désignés par leur client pour une durée d'un an



# Moyens fournis aux DPO pour exercer leur fonction



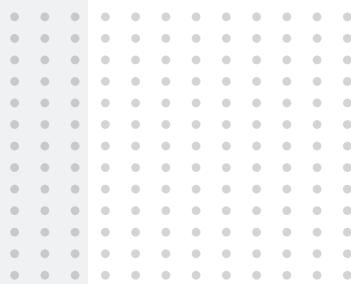


## Des DPO confrontés à des moyens très différents...

- Près de 43 % consacrent moins d'un quart de leur temps de travail à leur mission de DPO
  - 75 % des DPO n'ont pas d'équipe pour les épauler dans leur mission
  - Seul près d'un tiers des DPO ont un budget en 2020 ou peuvent bénéficier facilement des budgets d'autres services
  - Pour un DPO sur 2 il existe une lettre de mission
  - Près de 3 DPO sur 10 estiment que leur fonction n'est pas clairement définie
- ... toutefois,
- Les 3/4 des structures ont communiqué autour de la désignation du DPO
  - 60 % des DPO ont pu suivre une préparation préalable à leur prise de fonction
  - 31% des DPO bénéficient d'un réseau de référents Informatique et Libertés
  - Parmi les DPO bénéficiant d'un budget, celui-ci dépasse 100 000 € annuel (HT) dans 10 % des cas

## Un budget DPO utilisé à des fins très ciblées

- Les DPO internes et mutualisés utilisent leur budget pour maintenir leurs connaissances et leurs compétences au travers de formations, pour participer à des réseaux professionnels ou à des congrès, une autre part étant consacrée à l'achat d'expertise.



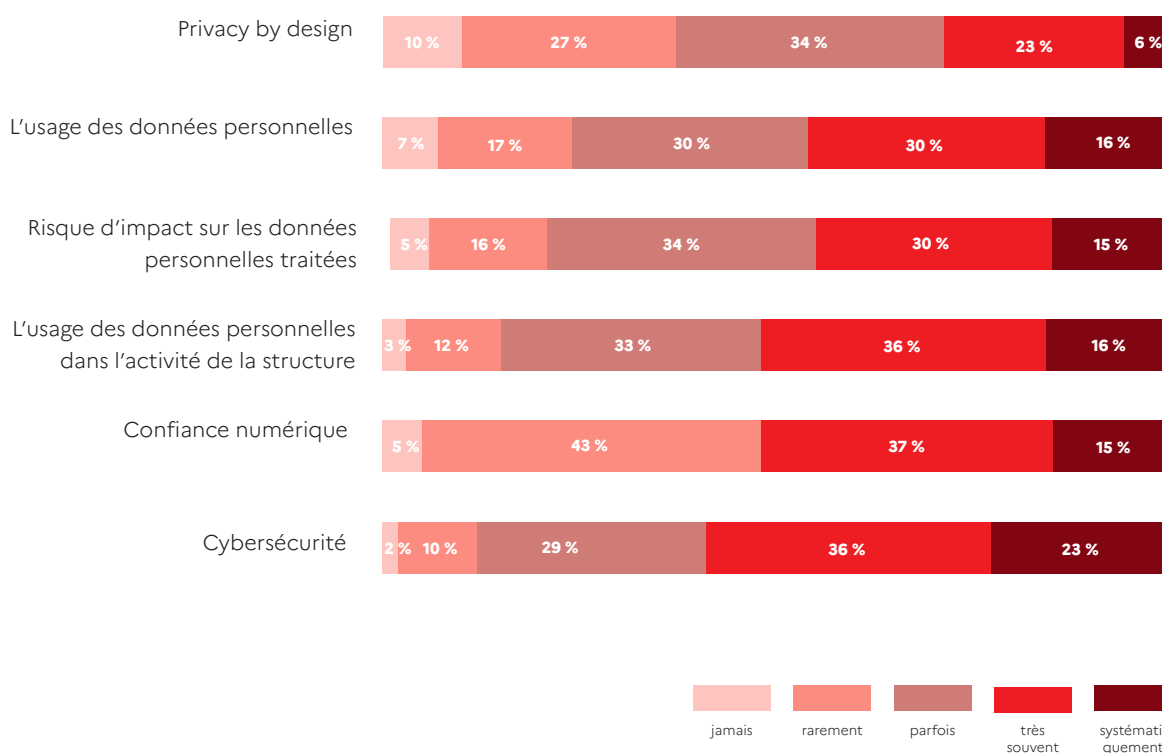
# Compréhension de la fonction de DPO au sein des entreprises



## Une forte progression des enjeux liés aux données personnelles pour les responsables de traitement

Globalement la prise en compte des enjeux progresse depuis 2019, plus particulièrement pour les enjeux de confiance numérique (+ 15 points sur la part de « Très important » à « Crucial ») et sur les enjeux de Cyber sécurité (+10 points sur la part de « Très important » à « Crucial »)

**Perception des DPO de l'importance accordée par leur responsable de traitement aux divers enjeux liés à la protection des données personnelles**



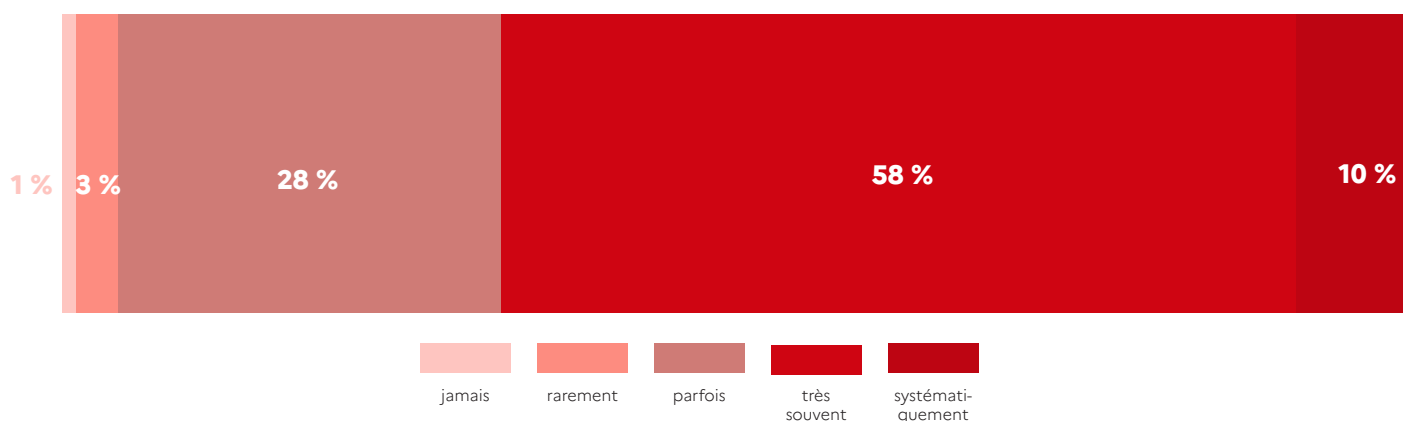
## Une compréhension du rôle du DPO par leur direction qui progresse également

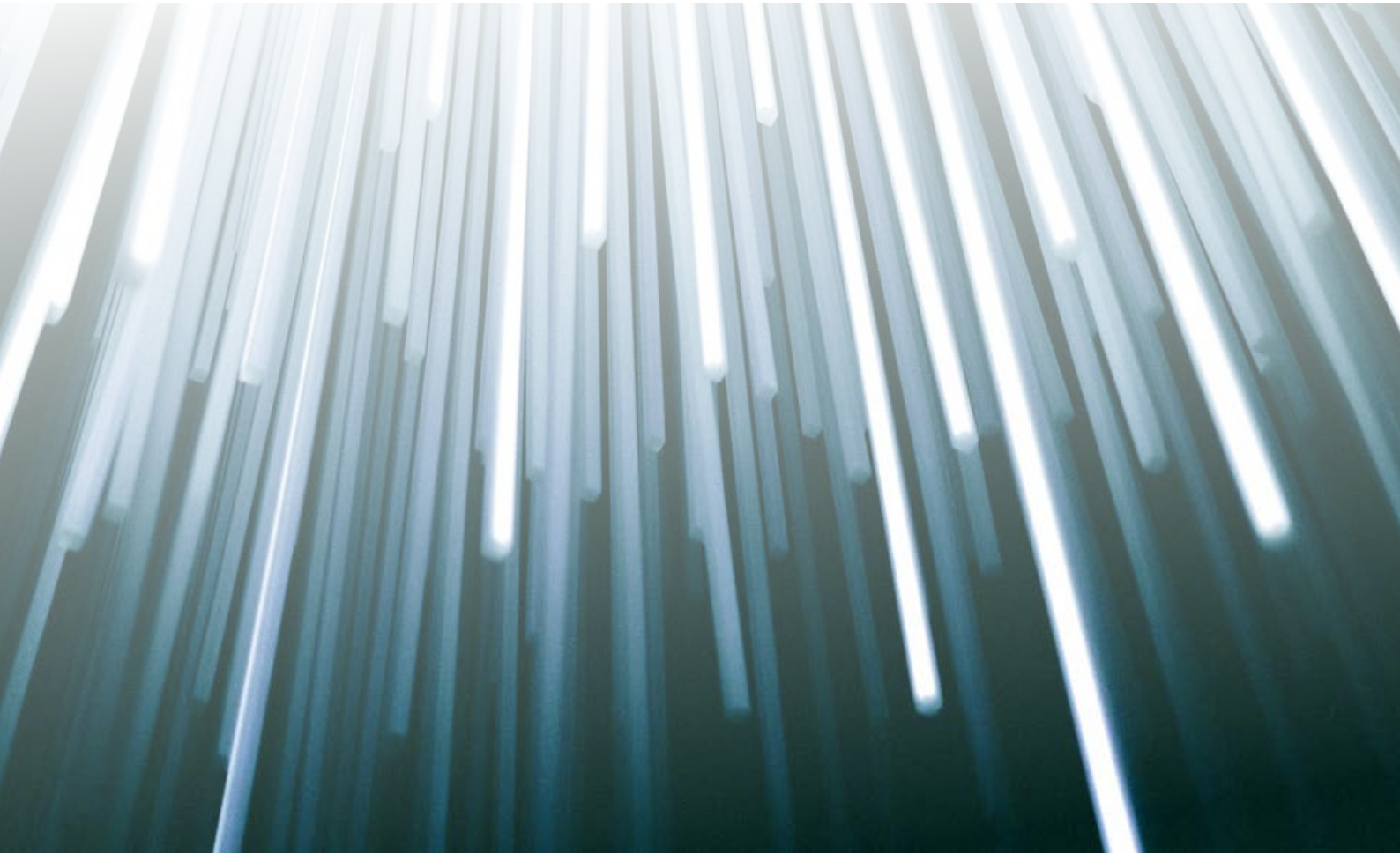
→ Les trois quarts des DPO internes et mutualisés estiment que leur direction a plutôt bien ou tout à fait compris le rôle, les missions et les prérogatives du DPO ; il s'agit d'une forte progression par rapport à 2019 où les DPO étaient seulement un peu plus de la moitié à exprimer cette perception.

## Des recommandations écoutées et suivies

→ Près de 7 répondants sur 10 estiment que leurs recommandations sont très souvent ou systématiquement écoutées et régulièrement suivies. Des résultats en progression par rapport à 2019 où ils étaient 6 sur 10).

### Perception des DPO de l'écoute et du suivi de leurs recommandations





## Des activités qui se maintiennent autour de 4 axes principaux

Dans le cadre de leur mission, les DPO consacrent en moyenne :

- 18 % de leur temps à cartographier et établir le registre des traitements
- près de 11 % à mettre en conformité les traitements existants
- près de 10 % à sensibiliser et former le responsable de traitement, les directions et les salariés
- 9 % à assurer la conformité des nouveaux traitements

# Vécu professionnel des DPO: intérêt et complexité de la fonction



## Des DPO convaincus de l'utilité de leur fonction

- 93 % sont convaincus de l'utilité de leur fonction pour leur structure
- près de 93 % sont convaincus de l'utilité sociale de la protection des données personnelles

## Des situations vécues comme compliquées par les DPO

- le manque de moyens est la première des causes citées pour près de 40 % des DPO
- la difficulté d'accès aux informations pour 28 % d'entre eux
- 20 % sont en difficulté au regard de leur conception éthique et des pratiques de leur structure
- 18 % des DPO se sentent en difficulté ou en conflit avec les demandes ou pratiques du responsable de traitement

## Une fonction vécue comme plutôt stressante mais motivante

- Pour près de 6 DPO sur 10 leur fonction est vécue comme plutôt ou très stressante

... toutefois,

- 65 % des DPO s'estiment satisfaits de leur fonction
- près de 70 % se sentent soutenus dans leur mission par leur hiérarchie



## Des DPO dans une stratégie de maintien de leur fonction

→ Comme en 2019, les DPO sont orientés vers des stratégies de maintien dans la fonction avec une forte motivation. Le développement des compétences, ou l'inscription dans un réseau sont des stratégies privilégiées.

Stratégie de maintien	pas d'accord					Total
	1	2	3	4	5	
Compléter leur formation et développer leurs compétences	3 %	6 %	14 %	35 %	42 %	100 %
Poursuivre leurs missions avec une forte motivation	4 %	8 %	16 %	34 %	38 %	100 %
Se rapprocher d'autres DPO pour ne pas rester isolé-e	4 %	8 %	21 %	35 %	32 %	100 %
Communiquer en interne sur leurs fonctions de DPO	5 %	10 %	24 %	39 %	22 %	100 %
Stratégie de mobilité						
Changer de fonction, ils n'ont pas de moyens	67 %	15 %	9 %	4 %	5 %	100 %
Changer de fonction, ils ne s'y retrouve pas	72 %	13 %	7 %	4 %	4 %	100 %
Changer de domaine et d'employeur	75 %	9 %	9 %	3 %	4 %	100 %
Changer de fonction car ils ont trop de pression	72 %	17 %	7 %	2 %	2 %	100 %



# LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION : UN ENJEU POUR LA FONCTION

## Des difficultés de compréhension du cadre légal et de l'environnement du règlement général sur la protection des données (RGPD) toujours présentes

- Si 56 % des répondants estiment avoir un bon niveau de compréhension, ils sont toujours 44 % à rencontrer des difficultés.
- 22 % estiment être encore très loin de maîtriser le cadre légal et l'environnement RGPD. Un résultat qui progresse de 12 points par rapport à 2019

## Une estimation du niveau de compétence requis influencée par le domaine d'expertise d'origine des DPO

Estimation du niveau de maîtrise requis des grands domaines de selon le domaine d'expertise d'origine principal

	Ensemble DPO	Domaine d'expertise d'origine principal <b>Informatique</b>	Domaine d'expertise d'origine principal <b>Juridique</b>	Domaine d'expertise d'origine principal <b>Autre</b>
Estimation du degré de maîtrise requis pour les <b>Compétences informatiques</b>	3,2	3,9	3	3,0
Estimation du degré de maîtrise requis pour les <b>Compétences juridiques</b>	3,7	3,5	4,2	3,5
Estimation du degré de maîtrise requis pour les <b>Compétences techniques métier</b>	3,8	3,8	4,1	3,7
Estimation du degré de maîtrise requis pour les <b>Compétences gestion de projet et de communication</b>	3,9	3,9	4,1	3,8

## Une dynamique de formation à poursuivre

→ Si 70 % des DPO ont suivi une formation, parmi eux 7 sur 10 ont suivi une ou des formations de 1 à 5 jours. Ceci peut expliquer les difficultés qui perdurent dans la compréhension du cadre légal et de l'environnement du règlement général sur la protection des données (RGPD), mais aussi leur forte volonté de compléter leur formation et développer leurs compétences.

## Les principaux souhaits de formation exprimés

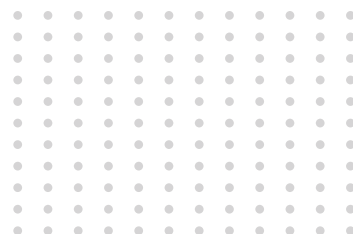
Les principaux contenu(s) - thématique(s) cités sur lesquels les DPO souhaiteraient pouvoir être formés (plusieurs réponses possibles)

Connaissance dans le domaine de la sécurité informatique (chiffrement, authentification forte, traçabilité, tests de	46 %
Réalisation des premières analyses d'impacts	42 %
Connaissance des systèmes d'information (base de données, Cloud, cookies, Machine learning, API, etc.)	40 %
Formation complète de DPO	33 %

## Les premiers DPO certifiés sur la base du référentiel de compétences du DPO de la CNIL

→ 16 % des DPO sont certifiés sur la base de ce référentiel

→ 29 % des DPO envisagent de se certifier dans l'avenir



## Les métiers des ressources humaines en tête des métiers qui auraient besoin d'être formés au RGPD d'après les DPO

Les métiers cités par les répondant qui auraient le plus besoin d'être formés (formation socle) au RGPD dans leurs structures (plusieurs réponses possibles)

Ressources humaines	65 %
DSI / RSSI	41 %
Marketing	35 %
Services généraux	28 %
Data analyst	21 %
Chef de produit	14 %
Logistique	7 %
Autre	20 %

